

# ACTION URGENTE

## UNE FEMME PRIVÉE D'UNE INTERVENTION MÉDICALE VITALE

**Bien que sa grossesse soit considérée à haut risque, Beatriz, 22 ans, se voit refuser une intervention médicale vitale dont elle a besoin de toute urgence au Salvador. Sa vie est menacée et elle est victime d'un traitement cruel, inhumain et dégradant.**

**Beatriz** a des problèmes de santé qui mettent sa vie en péril quand elle est enceinte. Elle est atteinte de lupus, maladie auto-immune dans laquelle le système immunitaire s'attaque aux tissus du corps. Elle souffre aussi d'autres problèmes médicaux, dont une maladie des reins liée au lupus, et elle a connu de graves complications lors de sa précédente grossesse. Les médecins ont établi que son pronostic vital serait engagé si elle poursuivait sa grossesse. Trois échographies ont confirmé que son fœtus souffrait d'anencéphalie (absence d'une grande partie du cerveau et du crâne). La plupart des bébés atteints d'anencéphalie meurent avant la naissance ou dans les heures ou les jours qui suivent leur venue au monde.

Cela fait plus d'un mois que Beatriz réclame l'intervention médicale recommandée dans son cas. Elle veut vivre et a demandé l'avortement. Elle est maintenant enceinte de quatre mois et demi. Les professionnels de la santé n'ont pas encore accédé à sa demande car ils ne peuvent pas mettre un terme à sa grossesse sans avoir reçu l'assurance expresse du gouvernement salvadorien qu'ils ne seront pas poursuivis pour avoir prodigué à cette jeune femme les soins médicaux vitaux dont elle a besoin. En effet, au Salvador, l'avortement est considéré comme un crime dans tous les cas. L'article 133 du Code pénal dispose que toute personne qui pratique ou qui tente d'obtenir un avortement s'expose à de longues peines d'emprisonnement.

Les professionnels de la santé qui s'occupent de Beatriz ont demandé aux autorités l'autorisation de pratiquer cette intervention, mais ils n'ont reçu à ce jour aucune réponse. L'angoisse et la souffrance de Beatriz et de sa famille augmentent un peu plus chaque jour, tandis que les craintes pour sa survie vont croissant. Beatriz a un fils d'un an. Sa souffrance physique et psychologique contribue à la détérioration de son état de santé.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- appelez les autorités à faire le nécessaire pour que Beatriz ne soit plus privée de soins ni laissée dans une situation s'apparentant à un mauvais traitement, et demandez-leur d'ordonner qu'elle puisse bénéficier immédiatement et sans aucune restriction de l'intervention médicale vitale dont elle a besoin, conformément à son souhait et aux recommandations du personnel de santé ;
- exhortez-les à veiller à ce que les professionnels de la santé puissent pratiquer l'intervention nécessaire pour sauver la vie de Beatriz sans courir le risque d'être poursuivis en justice pour avoir agi selon le souhait de cette jeune femme ;
- engagez-les à dépénaliser l'avortement en toutes circonstances et à garantir l'accès à des services d'avortement sûrs quand une grossesse menace la vie ou la santé d'une femme ou d'une jeune fille, ou en cas de grossesse survenue à la suite d'un viol.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 MAI 2013 À :**

Ministre de la Santé

Dra. María Isabel Franco

Ministerio de Salud

Dirección postal: Calle Arce No.827,

San Salvador, Salvador

Fax : +503 2221 0991

Courriel : mrodriguez@salud.gob.sv

**Formule d'appel : Estimada Ministra, /**

**Madame la Ministre,**

Président de la République

Mauricio Funes

Presidente de la República de El

Salvador

Dirección postal: Alameda Dr. Manuel

Enrique Araujo, No. 5500, San

Salvador, Salvador

Fax : +503 2243 6860

**Formule d'appel : Estimado Sr. /**

**Monsieur le Président,**

**Copies à :**

Mouvement citoyen pour la

dépénalisation de l'avortement

thérapeutique, éthique et eugénique

Fax : +503 2226 0356 (dire "tono de fax")

Courriel :

agrupacionporladespenalizacion@gmail.com

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Salvador dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UNE FEMME PRIVÉE D'UNE INTERVENTION MÉDICALE VITALE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les droits sexuels et reproductifs découlent des droits fondamentaux reconnus par les traités internationaux, les normes régionales, les constitutions nationales et les diverses normes pertinentes relatives aux droits humains. Il est impossible de jouir de ces droits si les suivants ne sont pas respectés : droits relatifs à l'intégrité physique et mentale, notamment à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne ; droit de ne pas être torturé et de ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants ; droit à la vie privée et à la vie familiale ; droits relatifs à la liberté d'opinion et d'expression ; et droit de ne pas subir de discrimination. Ces droits correspondent pleinement aux principes qui sont à la base des droits sexuels et reproductifs : l'intégrité physique et mentale de la personne, son autonomie, et le principe de non-discrimination pour des questions de genre, de race, d'origine nationale, d'orientation sexuelle, de handicap ou de rang socioéconomique.

Les droits sexuels et reproductifs sont une composante essentielle des droits fondamentaux de toute personne. Leur respect est indispensable à la dignité humaine et au bien-être physique, affectif, mental et social. Leur satisfaction améliore la vie et les relations personnelles, et contribue à l'égalité des genres et à l'autonomisation. Toute personne doit avoir la possibilité de jouir de ses droits en matière de sexualité et de procréation en toute liberté et sans contrainte, discrimination ni violence.

En juin 2011, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la question de la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences s'est déclarée profondément préoccupée par la situation au Salvador dans ce domaine, rappelant que l'inaction des autorités en matière d'enquêtes, de poursuites et de réparations pour ce type de crimes avait entraîné une situation d'impunité pour les violences liées au genre.

Dans son rapport, la rapporteuse spéciale exhortait aussi le gouvernement à réviser les lois interdisant l'avortement en toutes circonstances, y compris lorsque la grossesse met en péril la vie de la femme ou de la jeune fille ou résulte d'un viol.

Nom : Beatriz  
Genre : femme

AU 93/12, AMR 29/001/2013, 15 avril 2013

